

Avis de l'administrateur en chef :**30 juillet 2020**

Le présent avis est une mise à jour du précédent avis de l'administrateur en chef daté du 20 mars 2020 concernant la suspension des inspections. Le ministère reprend toutes les activités d'inspection des pharmacies qui peuvent inclure des activités sur place ou à distance aux fins de vérification après paiement des demandes de remboursement dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) à compter du 1^{er} août 2020. Le ministère continuera à surveiller les développements concernant la COVID-19, et des politiques et procédures seront mises en place pour assurer la sécurité du personnel des pharmacies et du ministère pendant les activités d'inspection des pharmacies.

On rappelle aux pharmacies que toutes les demandes de paiement dans le cadre du PMO doivent être conformes aux lois applicables et aux politiques du ministère et peuvent faire l'objet d'une vérification après paiement lorsque les activités d'inspection reprendront.

Renseignements supplémentaires :**Pharmacies :**

Veillez appeler le Service d'assistance du PMO pour les pharmacies au : 1-800-668-6641.

Autres professionnels de la santé et grand public :

Veillez composer les numéros de la ligne INFO de ServiceOntario : 1-866-532-3161, ATS : 1-800-387-5559, ATS à Toronto : 416-327-4282.